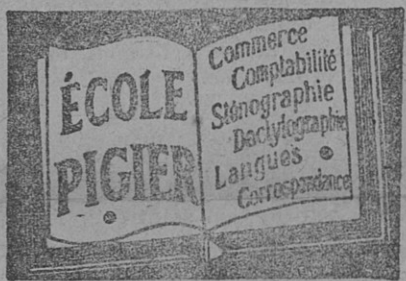


# LE MESSENGER SYNDICAL

Organe Mensuel des Syndicats de Travailleurs Chrétiens Nantais

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air, Nantes

**Léon BUERNE** Chèques Post. 318  
 ASSUREUR  
 12, Avenue Félix-Faure — NANTES



**ÉCOLE PIGIER** 39 Médailles d'Or  
 7 Grands Prix  
 1<sup>re</sup> Ecole Pratique de Commerce fondée en France en 1850 — Maison Principale : 19, Boul. Poissonnière, PARIS  
 Succursales : De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8 — Téléphone 2.14. De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet. De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.  
 Enseignement Rapide et Individuel — Commerce — Comptabilité — Sténo-Dactylo — Langues, etc.  
 HOMMES, JEUNES GENS : **M. BRILLET** Expert-Comptable, Directeur-Concessionnaire  
 DAMES, JEUNES FILLES : Entrées et Salles spéciales, Professeurs Dames  
 Placement gratuit des Elèves par les soins de l'Association Amicale des Anciens Elèves

**INCENDIE** - Ancienne Mutuelle du Calvados dernier dividende 10 0/0  
**VIE** - La MUTUELLE-VIE dernier dividende 8 0/0  
**ACCIDENTS** - Les Anciennes Mutuelles Accidents Loi 1898 - Individuelles - Automobiles Agric. - Gens de Maisons - Glaces, etc.

**Union Départementale**  
 des Syndicats de Travailleurs Chrétiens  
 de la Loire-Inférieure  
 6, Rue de Bel-Air

**CONVOICATIONS**  
 Bureau de l'U. D. — Réunion ordinaire le mercredi 2 mai, à 19 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.  
 Commission des Fêtes. — Réunion le lundi 7 mai, à 18 heures 45, au siège, 6, rue de Bel-Air.  
 Commission de rédaction du journal. — Réunion le mercredi 9 mai, à 18 heures 45, au siège, 6, rue de Bel-Air.  
 Commission du Service d'achats. — Réunion mensuelle le mercredi 16 mai, à 18 heures 45, au siège, 6, rue de Bel-Air.  
 Société de Secours Mutuels. — Réunion du bureau le mardi 7 mai, à 20 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.  
 Paiement des cotisations les dimanches 6 et 13 mai, de 9 à 10 heures du matin, au siège, 6, rue de Bel-Air.

**SECOURS MUTUELS**  
 Avis très important  
 Le règlement des indemnités pour maladie, accouchement ou allaitement, se fait au siège de la Société, 6, rue de Bel-Air, les dimanches où se paient les cotisations, de 9 heures à 10 heures.

Autant que possible, déposer les pièces nécessaires quelques jours avant à la permanence.  
 En cas d'urgence ou pour toutes conditions spéciales, écrire à M. Buerne, trésorier, 12, avenue Félix-Faure.  
 Union Sportive Syndicale. — Permanence tous les vendredis, de 19 heures à 20 heures, au siège de l'U. D., 6, rue de Bel-Air.

**PERMANENCE DE L'U. D.**  
 La permanence est assurée tous les jours au siège, 6, rue de Bel-Air : Le matin, de 9 heures, et de 11 h. 30 à 14 heures ; le soir, de 17 à 18 h. 30.  
 Chaque soir, de 18 h. 30 à 20 heures, tous renseignements sont fournis par les membres des bureaux des Syndicats.

**SERVICE D'ACHATS EN COMMUN**  
 Le service d'achats est ouvert les mardis et jeudis, de 14 heures à 19 h. 30 ; mercredis et vendredis, de 18 h. 30 à 19 h. 30 ; le samedi matin, de 8 h. 30 à 11 heures ; le soir, de 14 h. à 19 heures.  
 A partir du samedi 28 courant, le Service d'achats aura à la disposition des syndiqués : pommes de terre nouvelles, asperges et autres primeurs, à des prix très avantageux.

**Les Amis des Libertés**  
**CERCLE D'ETUDES SOCIALES DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS CHRETIENS**  
 La prochaine séance aura lieu le mercredi 16 mai prochain, à 20 heures, au siège de l'Union des Syndicats, 6, rue de Bel-Air, et aura pour sujet : « La Coopération au point de vue social ».

**La Maison Familiale**  
 Société d'Habitations à Bon marché, réunie à l'Union départementale des Syndicats des Travailleurs chrétiens. Siège social : 6, rue de Bel-Air, Nantes.  
 Permanence pour le secrétaire les mardis, jeudis et samedis de chaque semaine, de 18 h. 30 à 19 h. 30.

**Union Régionale des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest**  
**CONVOICATION**  
 Le jeudi 10 mai prochain, jour de l'Ascension, aura lieu, 6, rue de Bel-Air, à 9 h. 30, la constitution de l'Union régionale des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest, comprenant les départements de Maine-et-Loire, Deux-Sèvres, Vienne, Vendée et Loire-Inférieure, dont voici l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :  
 (Matin)  
 1<sup>o</sup> Réception des délégués étrangers au département de la Loire-Inférieure par le Conseil de l'U. D.  
 2<sup>o</sup> Lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil de l'U. D. du 18 mars.  
 3<sup>o</sup> Rapport moral et financier de l'U. D. au 9 mai 1923.  
 4<sup>o</sup> Etude des statuts de l'Union régionale.  
 5<sup>o</sup> Election des membres du bureau de l'U. R.

(Soir)  
 6<sup>o</sup> Rapport de M. Perrin, délégué au Comité national pour 1922-23 ; vues d'ensemble sur les questions à l'ordre du jour du prochain Congrès national.  
 Une convocation sera envoyée à chaque Syndicat devant former l'Union régionale.

## Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

Nous lisons dans l'« Echo de Paris » du 18 mars le très intéressant article ci-dessous, de Charles Pichon :

## Les Syndicats Chrétiens et la Rhur

« La propagande germanique, comme le divin Ulysse, est toujours fertile en ruses. Mais la nécessité qui, chez elle, ne connaît pas de loi, accroît plus spécialement son ingénieuse audace. Voici l'un de ses derniers essais, qui mérite d'être connu.  
 C'était à propos de l'occupation de la Rhur, mesure pacifique s'il en fut, puisqu'elle n'a entraîné (en dehors de quelques assassinats du « Tugendbund ») aucune effusion de sang, et plus encore parce qu'elle permet de contrôler le repaire métallurgique de l'Allemagne et de le rendre par suite sans danger. Ajoutons que cette mesure, nos lecteurs ne se le rappellent, n'a jamais été dirigée contre les travailleurs allemands, et que seuls les « magnats » de la « Schwerindustrie » se sentent visés par elle, — et atteints.  
 Mais l'Allemagne a coutume d'utiliser toutes les activités, toutes les propagandes. De même que, pendant la guerre, elle avait lancé ses quatre-vingt-treize « Esistnichtwahr » à l'assaut des « intellectuels » de l'univers, de même qu'elle avait tenté de gagner à sa cause, ici les catholiques, ailleurs les protestants, ailleurs encore les disciples de Marx, elle se résolut à essayer, dans le domaine syndical, une nouvelle offensive, et à libérer les fiefs des Thyssen et des Stinnes avec l'aide imprévue des syndicats ouvriers.  
 Elle parvint donc, dans des syndicats chrétiens de pays neutres, à rencontrer des hommes qui s'apitoieraient sur son sort, entreprirent de défendre les travailleurs allemands, que personne n'opprimait, — au contraire, — et adressèrent à la Confédération française des travailleurs chrétiens, dans l'espoir de la dresser contre la politique nationale appliquée à l'extérieur par M. Poincaré. Intervention auprès du

gouvernement français, proposition d'arbitrage par la Société des Nations, tels étaient les deux désirs essentiels de ces excellents cœurs.

Ce ne fut pas long.  
 La C. F. T. C. reçut leur « papier », le lut, le retourna, le discuta dans sa récente session du Comité national et, sans plus tarder, répondit ce qui suit :  
 « J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 11 courant, dont j'ai donné communication au Comité national de la C. F. T. C., réuni en session ordinaire.  
 En ce qui concerne la proposition que vous nous faites d'agir auprès de notre gouvernement pour que la question des garanties actuellement prises dans la Ruhr soit portée devant la Société des Nations, le Comité national a le regret de se refuser catégoriquement à cette démarche. Il estime, en effet, que dans une heure aussi grave pour les destinées de notre pays, le devoir de tous les Français est de laisser à leur gouvernement une entière liberté d'action, car il est seul à même de déterminer les mesures que comportent l'intérêt national et le respect dû aux traités et de prendre les responsabilités que la situation impose.  
 Et puis, comme la charité chrétienne n'interdisait pas de faire comprendre aux gens, avec politesse, qu'en intervenant dans l'affaire de la Rhur ils se mêlaient de questions « extra-syndicales », la C. F. T. C. ajouta cet avertissement, qui ne manque pas de saveur :  
 « Le Comité national tient à s'abstenir de discuter les appréciations que vous lui soumettez de la situation politique actuelle, mais s'il devait vous suivre sur ce terrain, il se trouverait obligé de vous faire remarquer que les stipulations du Traité de Versailles, que vous lui rappelez dans votre lettre, et principalement le paragraphe qui recommande de « respecter scrupuleusement toutes les obligations des traités », pourraient être utilement communiquées par vous à nos collègues allemands, afin qu'ils les rappellent à leur propre gouvernement.  
 Cet événement comporte une triple moralité qui, d'ailleurs, est fort simple.  
 Il rappelle d'abord combien il est nécessaire, pour les organisations françaises, sociales, religieuses ou autres, de tenir hardiment leur place, toutes les fois qu'il est possible, dans les organisations internationales. Elles peuvent ainsi, aux heures critiques, faire entendre leur voix, faire prévaloir leurs raisons et épargner à leurs pays l'hostilité agissante de groupements importants.  
 Mais les Travailleurs Chrétiens n'ont pas seulement bien mérité de la patrie française (ils s'étonneraient à bon droit

Téléph. 10-23 NANTES Rue Crébillon, 20 **AUX GRANDS MAGASINS DE** NANTES Rue Crébillon, 20 Téléph. 10-23  
**LA CHATELAINNE**  
 LES PLUS JOLIES NOUVEAUTÉS SONT VENDUES TRÈS BON MARCHÉ

Pour tous vos Achats en Tissus, Confections et Ameublement  
 ADRESSEZ-VOUS  
**A LA PREMIERE MAISON**  
**Georges GANUCHAUD & Fils**  
 13, 15, 17, 19, Rue de la Paix — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES — Téléphone 4.31  
 Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché

**AU BON RESSEMELAGE**  
 Place Sainte-Croix, NANTES  
**RIEN** que de  
**Solides Réparations**  
 Livraison sous 2 jours  
 Le Magasin est ouvert en permanence de 7 h. 1/2 à 19 h.  
 REMISE 5% AUX SYNDIQUÉS

qu'on songeât à leur en faire compliment) ; ils ont encore rendu un signalé service aux intérêts syndicaux. En rappelant à leurs correspondants la distinction nécessaire entre la « politique » et le « professionnel », ils ont empêché des confusions dont le mouvement syndical eût grandement pâti. Ils n'ont pas voulu que la qualité de « syndiqué » pût se trouver en conflit avec celle de « patriote », et l'on doit à ce propos, aussi bien à l'étranger qu'en France, les remercier d'avoir, avec tant de netteté, donné ce « redressement ».

» Enfin, bien que ce sujet nous soit extrêmement pénible, nous avons le devoir d'établir ici les comparaisons qui s'imposent. Les syndicats révolutionnaires, qui n'ont rien de chrétien (encore qu'ils se proclament neutres), ne craignent pas de mener une campagne antipatriotique contre l'occupation de la Ruhr, et c'est ce qu'ils appellent organiser le prolétariat. Les individus notés par la police, et faciles à compter sur les doigts, qui « montent » des syndicats jaunes, se bornent à lancer des proclamations à des troupes qui n'existent pas. Les syndicats chrétiens ne font rien de tout cela.

» Les syndicats chrétiens, avec autant de souci professionnel que de patriotisme avisé, ont veillé à ce que les ouvriers de la Ruhr, — de qui dépend en grande partie le succès de notre entreprise, — n'aient pas à se plaindre de notre occupation : « De notre propre initiative, disent-ils dans le document cité plus haut, nous avons prié notre gouvernement de tenir compte de la situation des masses ouvrières allemandes, notamment dans les territoires précédemment ou actuellement occupés. Nous constatons d'ailleurs que des mesures ont été prises dans ces régions, par exemple, pour sauvegarder les institutions sociales et la législation protectrice du travail, en particulier, le régime de la journée de huit heures. » Mais en même temps, les syndicats chrétiens envoient la réponse qu'ils méritent aux porte-parole de la politique allemande, et ils se tiennent effectivement, en rangs disciplinés et serrés, autour du gouvernement qui est celui de leur pays.

» Ils concilient de la sorte, sans compromissions, sinon sans énergie, leur devoir de Français et leurs obligations de travailleurs. Et cette harmonie, qu'ils vont puiser dans la doctrine sociale de l'Eglise, continuera, même après l'occupation victorieuse de la Ruhr, de mériter qu'on la cite et qu'on médite à son sujet. »

Charles PICHON.

### Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

5, rue Cadet, Paris  
 SOUSCRIPTION POUR SA CAISSE DE PROPAGANDE

La souscription faite à l'Union départementale des Syndicats de Travailleurs chrétiens de la Loire-Inférieure a rapporté jusqu'ici, suivant ce qui lui a été remis par les différents Syndicats ou membres des Syndicats, la somme de plus de cinq cents francs.

Nous prions les syndiqués qui n'auraient pas encore souscrit et qui voudraient le faire, de se hâter, car le montant total, que nous ferons connaître dans le prochain numéro, en sera remis à Paris lors du Congrès national de la Pentecôte.

Merci à tous ceux et à toutes celles qui aident à l'extension de nos Syndicats chrétiens.

#### Pour vos Achats

Vins de Table - Vins fins et Liqueurs  
 ADRESSEZ-VOUS A LA MAISON  
**THÉOPHILE GUILLON**  
 où vous trouverez le plus grand choix  
 — et aux meilleures conditions —

DEMANDEZ  
**La "FINE-BRETAGNE"**  
 La meilleure des Eaux-de-Vie de Vin  
 Téléphone 8.97  
 Pour les Syndiqués, remettre les  
 Commandes, 6, Rue de Bel-Air

Afin d'aider à augmenter la somme que nous pourrions remettre, nous avons le plaisir de faire connaître à tous les syndiqués qui voudraient aider, en se récréant, qu'une

#### Soirée récréative gratuite

sera donnée, avec le concours du Syndicat de la métallurgie, dans la salle des fêtes de l'Union départementale, le samedi 5 mai, à 20 heures ; ouverture des portes à 19 h. 30.

Une quête sera faite au cours de la séance au profit de la Caisse de propagande de la C. F. T. C.

On pourra retenir ses places, à la Permanence, 6, rue de Bel-Air, moyennant 0 fr. 50 par place.

### Union Départementale des Syndicats de Travailleurs Chrétiens

de la Loire-Inférieure  
 6, rue de Bel-Air.

REUNION DU CONSEIL  
 du dimanche 18 mars

La séance est ouverte à 9 h. 45 par la prière.

M. Pressensé préside.

Etaient présents : MM. Pressensé, Perrin, Ollivier, Joubert, Thomaré, Quirion, François et Naudin ; Mmes Drouart, Gouthier, Martin, Croué, Morandea, Favre, Laumonier, Lépinay (remplacement Mlle Clémintin empêchée), Vineau, Sorin, Gabalda.

Excusés : M. Buerne, Mmes Goupille, Nicol, Bouhier, Raboteau.

En présentant les excuses de Mlle Goupille, le président fait part au Conseil du deuil cruel qu'elle vient d'éprouver en la personne de son père, et lui renouvelle, au nom de tous, les sincères condoléances qu'il lui a déjà adressées au moment du triste événement.

Lecture du procès-verbal. — Lecture est donnée par le secrétaire du procès-verbal de la réunion du 21 janvier. Ce procès-verbal est adopté.

Situation morale et financière. — Le président donne lecture du rapport très complet qu'il a établi de la situation morale et financière de l'Union. Il en ressort que cette situation présente une amélioration sensible et très encourageante. Ce rapport est adopté à l'unanimité et sera annexé au procès-verbal de la présente réunion. Le président est vivement remercié pour le travail clair et détaillé qu'il vient de soumettre.

Immeuble Syndical. — Le président donne lecture de la correspondance qu'il a échangée avec le président de la Société Immobilière. Il en résulte que nous devons rester optimiste et faire face courageusement aux difficultés financières. Il y a des arrangements d'intervenir, il en interviendra encore, et le temps aplanira bien des difficultés. Pour le moment, faisons confiance à nos dirigeants, qui font tout ce qu'ils peuvent pour que nous devenions par la suite propriétaires de notre immeuble. Nous ne sommes pas en péril, au contraire, puisque chaque année nous gagnons un peu de terrain.

Un échange de vues s'établit alors, et M. François demande que les Syndicats fassent leur possible pour aider l'Union, peut-être par des cotisations supplémentaires. Comme tous les Syndicats ne sont pas en mesure de donner des cotisations plus fortes, on demande que ceux qui le peuvent s'imposent volontairement. Puis, les fêtes qui seront données augmenteront peu à peu nos ressources.

Elections au Conseil des Prud'hommes. — Nous présentons deux membres : MM. Pressensé et Foulon. Ces Messieurs se mettent à la disposition des dames en vue de l'inscription sur la liste des électeurs.

Des affiches destinées à nous faire connaître vont être placardées et des tracts répandus dans le même but.

Union régionale. — Nous avons adressé une lettre à toutes les organisations des départements rattachés à l'Union, et nous attendons leur réponse.

Statuts de l'Union régionale. — Nous avons prévenu Paris que nous comptons faire une réunion de constitution en vue de l'établissement des statuts, de façon à ce que tout soit bien au point pour le Congrès confédéral prochain.

Cotisations de l'Union régionale. — On discutera en même temps la question des cotisations, pour voir s'il y aurait lieu de les augmenter.

Escomptes dans les Magasins. — La liste des magasins donnant un escompte à nos syndiqués va être refaite et mise à la disposition des syndiqués.

Service d'achats en commun. — Mme Gouthier ayant demandé que les réunions de la Commission d'achats n'aient lieu que tous les trimestres, cette question va être mise à l'étude.

Celle de la mise au point de la comptabilité s'impose. M. Naudin ayant proposé son frère pour ce travail, le Conseil accepte et remercie M. Naudin.

Action professionnelle. — Au sujet de la demande de dérogation faite par une maison de chaussures et soumise à la dernière assemblée générale, notre manière de voir a été vivement approuvée par Paris, de même que par l'Inspectrice du travail, qui nous écrit qu'elle a la conviction que le préfet rejettera cette demande.

Mais au sujet de l'ouverture le dimanche de certaines maisons, elle nous dit que c'est là une question de régions, et qu'en tout cas nos protestations seront sans effet lorsqu'il s'agit de succursales de maisons de Paris où le gérant seul s'occupe de la vente le dimanche.

L'Inspectrice du Travail nous ayant communiqué le projet de décret relatif aux dérogations, lequel porte un chiffre maximum de 150 heures, mais pouvant être porté à 200 heures pendant les années 1923, 1924 et 1925, le Conseil proteste énergiquement et demande que ce chiffre soit strictement maintenu à 150 heures maximum.

Nous avons écrit à une maison de constructions de Nantes, en la priant de donner la semaine anglaise à ses employés comme elle le donne à ses ouvriers.

Effectifs des Syndicats. — Le président insiste près des Syndicats qui n'ont pas encore fait connaître leurs effectifs, afin qu'ils les indiquent sans retard, en faisant retour du questionnaire remis.

Caisse de propagande de la C. F. T. C. — Le président rappelle que nous devons verser une certaine somme à Paris pour cette caisse. Il est décidé que M. Perrin organisera une fête en vue d'aider à constituer cette somme, qui est de 2.000 francs. Il demande le concours des dames des divers Syndicats. Ce concours lui est acquis.

Congrès confédéral. — Il aura lieu au mois de mai. Le bureau désignera ses délégués.

Commission des Fêtes. — M. Naudin demande que le bureau s'occupe de la réorganisation de cette Commission. Le Conseil décide qu'il sera fait un appel à tous les Syndicats, afin qu'ils envoient leurs délégués à la réunion de réorganisation, qui doit avoir lieu le 9 avril. Un court échange de vues s'établit à ce sujet.

Fête de Jeanne d'Arc. — Pour savoir dans quelle mesure nous pouvons y participer, il est décidé que l'on demandera des directives à la C. F. T. C.

Cotisation à la Confédération. — M. Perrin demande l'avis du Conseil au sujet du chiffre actuel de la cotisation, afin de pouvoir répondre de façon ferme lorsque cette

question sera posée au Congrès. Le Conseil se prononce contre toute augmentation.

Prochaine réunion. — La date en sera fixée à une prochaine réunion du bureau. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à midi par la prière.

La Secrétaire,  
 E. DROUART.

### MESSES POUR NOS DÉFUNTS

C'est au milieu d'un grand nombre de syndiqués, des membres de la famille et de ses anciens patrons, témoignant ainsi l'estime qu'ils avaient pour leur collaborateur défunt, qu'a été dite, le mercredi 11 avril, en l'église Sainte-Croix, la messe basse annoncée par les membres du Conseil syndical, pour le repos de l'âme de leur regretté camarade Eug. Samson.

Après la messe, chacun des assistants a tenu à serrer la main à sa veuve et à ses enfants en leur renouvelant leurs respectueuses condoléances.

Le dimanche 22 avril était dite également, en présence de quelques syndiqués et des membres de la famille, en la basilique Saint-Donatien, la messe basse annoncée pour le repos de Joseph Rannou, jeune syndiqué, décédé à l'âge de 23 ans.

Nos sincères condoléances à Mme veuve Rannou et à sa famille.

#### AVIS DE MESSES

Le dimanche 6 mai, chapelle de Toutes-Joies (quartier Monselet), à 8 h. 30 (messe du Patronage) la messe sera dite pour le repos de l'âme de Henry Criou, décédé en janvier dernier.

le flau en insrant dansé leurs statuts

### Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie

#### CONVOCAION

La réunion mensuelle du Conseil syndical aura lieu le vendredi 11 mai, à 20 h., au siège, 6, rue de Bel-Air.

#### PERMANENCES

Les permanences suivantes sont assurées tous les vendredis, de 19 h. 20 à 20 h., au siège, 6, rue de Bel-Air :

Recrutement : Par M. Duhamel, secrétaire ;

Placement : Par M. Gustave Pressensé, vice-président ;

Cotisation et Coopération : Par M. Buerne, trésorier.

#### REUNION DU CONSEIL du 9 Mars 1923

M. Pressensé, qui préside, ouvre la séance par la récitation de la prière, après quoi lecture est donnée, par le secrétaire, du procès-verbal de la séance du 9 février, approuvé par MM. Buerne, Blanchet, Diet,

SPORTS  
**10% aux syndiqués**  
 (sauf sur articles Tennis)  
**Nantes-Sports**  
 10, rue de l'Écluse, 10  
 JEUX

## GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits - Produits les plus purs

Réduction 5%, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union

SPÉCIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

# COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES  
15, rue du Calvaire

TOUS LES TISSUS

NANTES  
15, rue du Calvaire

La plus importante organisation française spécialisée dans le tissu

MAISONS DE VENTE A PARIS (place Saint-Philippe-du-Roule) ET DANS LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

Joubert, Ricordel, Buan, Guigand, Foulon, Antoine, Pippelier et Oger, qui assistaient à la réunion, alors que MM. Ollivier, Bouchist et Crusson s'étaient fait excuser.

Le trésorier, M. Buerné, nous donne connaissance de l'état de la caisse arrêtée au 9 mars, ainsi que de la situation exacte au point de vue du personnel, qui tous deux sont encourageants; puis M. Pressensé nous met au courant de la liquidation de la Coopérative Nantaise, où en est cette affaire et des opérations qui vont être faites à ce sujet, ainsi que de certaines décisions qu'il sera peut-être nécessaire de prendre.

En ce qui concerne notre action professionnelle, nous sommes informés que l'Inspection du Travail, se basant sur les réponses négatives fournies par les Syndicats employés consultés, a donné un avis défavorable à la demande formulée pour l'ouverture des magasins le dimanche matin. Puis M. Rialland, qui a bien voulu répondre à notre initiative, accepte de se charger, avec quelques camarades, de la réorganisation du groupe de la Banque. Il est chaudement remercié pour son dévouement.

Notre ami Ricordel nous entretient ensuite des élections prud'homales; puis la séance est levée à 21 h. 50, après récitation de la prière, l'ordre du jour étant épuisé.

Le Secrétaire.

## Section des Dames

Syndicat  
des Dames employées  
du Commerce et de l'Industrie

### AVIS IMPORTANT

La Fête de Jeanne d'Arc tombant le 2<sup>e</sup> dimanche de mai, il n'y aura pas ce mois de Cercle d'Etude ni de réunion de propagandistes.

### VIE SYNDICALE

AVRIL-MAI. — Ces lignes sont écrites en avril, elles seront lues en mai; elles naissent, elles épanouissent donc comme toute la belle nature qui en ce moment éclôt à la vie — humbles graines, petites pousses timides, feuilles menues... Mais chaque jour l'herbe s'allonge, la feuille se déplie, la fleur se forme jusqu'au bel et complet épanouissement.

Dans notre vie syndicale il y a aussi l'humble graine, la pousse fragile dont nous pouvons faire un jour si nous le voulons la fleur magnifique, le bel arbre à la forte ramure... Lisez. Songez.

Parlons des petits devoirs, de ceux qui prennent place dans la grisaille de la vie et n'attirent l'attention de personne, si ce n'est la nôtre par l'effort qu'ils nous demandent. Que sont-ils ces devoirs obscurs de la vie syndicale? C'est payer votre cotisation et la payer non pas après appel et rappel, mais exactement, régulièrement, avec le sourire. C'est aller aux réunions professionnelles où l'on vous demande l'apport de vos idées et de vos observations. C'est répondre aux circulaires que l'on vous adresse. Vous êtes dans les conditions requises pour être inscrite aux prud'hommes? Ne négligez pas de le faire.

Les petits devoirs, ils sont légion: c'est cacher un moment de découragement qui nous vient et qui, exprimé à d'autres leur serait funeste; c'est être exacte à la Commission à laquelle vous êtes attachée, c'est lire le journal syndical et le bien lire.

Comment se fait-il que ces devoirs, si minimes en somme, nous coûtent tant? Car c'est un fait que nous ne les remplissons pas spontanément, allégrement. C'est peut-être parce qu'ils reviennent fréquemment — nous aimerions mieux avoir à fournir un effort plus considérable mais moins répété. Ce n'est pas possible pour les petits devoirs qui s'échelonnent forcément au long des jours et des mois. C'est logique. La vie se vit jour par jour. C'est peu à peu que le Syndicat vous rend service. C'est peu à peu que viennent vos devoirs envers lui. Du reste, il vaut mieux ainsi; nous ne pourrions faire face à tous les efforts à la fois. « A chaque jour suffit sa peine, à chaque peine suffit sa grâce ». Ils sont peu encourageants ces petits devoirs, parce que nous n'en voyons pas la fécondité: c'est bien gênant d'aller au Cercle d'Etudes et, d'ailleurs, qu'y fera mon petit avis? M'inscrire aux prud'hommes? Oh vraiment pour une voix de plus ou de moins il n'est pas la peine de me déranger!... Une voix de plus ou de moins, une adhérente de plus ou de moins! Vous croyez que cela importe peu. Si beaucoup raisonnaient ainsi, où en serions-nous?

Votre idée peut amener à préciser, à découvrir l'idée juste et pratique que l'on cherche. Votre voix, unie à quelques autres, peut enlever l'élection.

C'est une erreur profonde de ne pas croire à l'importance et à la valeur des petits efforts. Détaillez n'importe quelle chose grande, vous la verrez composée de très petites parties. Une montagne c'est beaucoup de grains de sable, l'Océan beaucoup de gouttes d'eau. Le Syndicat de même. Ses troupes sont faites de beaucoup d'adhésions individuelles. Ses finances? de beaucoup de petits efforts de cotisantes. Son action professionnelle? des idées, des observations, des démarches de toutes. Donc ne voyez plus ces « petits devoirs » ternes, gris, moroses. Voyez-les dans le plan de Dieu pour qui aucun devoir n'est petit.

Un dernier argument en leur faveur. Ces petits devoirs vous coûtent précisément parce que vous voudriez non pas faire peu mais beaucoup pour votre Syndicat. Eh bien, ces petits devoirs sont justement le premier échelon pour monter aux grands dévouements. On n'est pas capable de beaucoup si l'on ne s'est pas entraîné à faire au moins un peu.

Propagandistes de demain, que l'on attend avec impatience pour suffire à la vaste tâche, prenez ce chemin sûr et généreux: par les devoirs obscurs, allez aux grands dévouements; par les petits efforts entraînez-vous pour les grandes missions futures; par les petits devoirs facilement remplis, méritez que Dieu vous en confie de grands.

(Extrait de « La Travailleuse », organe de la Fédération des Syndicats féminins.)

### REUNION SYNDICALE

Le bureau syndical s'est réuni le vendredi 23 mars, à 19 heures, bureau des Amicales, passage Pommeraye.

Présidence: Mmes Drouard et Nicol.  
Lecture du procès-verbal de la précédente séance. Adopté.

Recrutement: Sept nouvelles adhésions, ce qui porte à 691 le nombre de syndiquées inscrites.

Caisse. — Mlle Cizeau, secrétaire administrative, a versé à la caisse de l'U. D. la cotisation de 2 francs par membre. Plus 1 fr. 50 par membre pour le « Messenger ».

### COMMISSIONS

Cours professionnels. — Un de nos services les plus appréciés. Elèves très assidues. Méthodes d'étude insuffisantes. La présidente des cours y remédiera.

Cercle d'Etudes. — La prochaine étude sera faite par Mlle Guillon. Sujet: « La famille ».

Secours mutuels. — Mlle Martin informe le bureau de la marche régulière de la Société et l'avise de l'assemblée générale semestrielle fixée au 29 avril.

Maison de vacances. ... Le prochain « Messenger » devra fournir les renseignements relatifs aux vacances de 1923.

Commission des Fêtes. — Promenade syndicale. — Mlle Nicole a mis définitivement au point tous les détails de la promenade. L'heure du rendez-vous, gare Orléans, le matin, 5 h. 3/4; l'heure du retour, 20 h. 45. Prix pour la journée, tous frais compris, 10 francs.

Pardon breton. — Un premier renseignement est fourni relativement aux affiches. Mlle Nicol prie Mme Gouthière de nous apporter le sien pour le dimanche 22 avril. Nous avons aussi déjà l'assurance d'un certain nombre de costumes, mais il faut s'ingénier à en trouver d'autres. La prochaine réunion relative à la préparation de la kermesse étant fixée au dimanche 22 avril, Mlle Nicole recommande de bien apporter pour ce jour les renseignements que l'on s'est engagé à fournir.

Congrès de la C. F. T. C. — Nos deux déléguées seront vraisemblablement Mlle El. Goupille, présidente, et Mlle Chiron.

La séance est levée.

### CERCLE D'ETUDES DU 8 AVRIL

Nous avons la très grande joie d'avoir, cette fois, notre dévoué directeur, M. le chanoine Ménard, que ses nombreuses tournées apostoliques nous enlèvent trop souvent. Il nous en a dit son regret, mais qui ne peut égaler le nôtre, n'est-ce pas?...

Le sujet d'étude — traité par Mlle Guillon — était « La Famille ». On nous dira peut-être que ce n'est pas absolument un sujet syndical. C'est vrai, mais d'abord, notre Cercle d'études est-il « exclusivement » syndical? ... En théorie, peut-être, mais en fait? ... Et puis, ainsi que l'a fait remarquer M. le chanoine Ménard, notre but étant de développer notre valeur intellectuelle, morale et sociale, nous pouvons — j'allais dire nous devons — aborder parfois des sujets comme celui-ci.

D'ailleurs, la façon dont il fut traité et écouté, et commenté, prouve que nos collègues présentes ne le trouvaient pas inopportuniste.

Nous avons toutes voté intérieurement des félicitations à Mlle Guillon. Et, le mois prochain, dans le « Messenger », nous reproduirons son étude in-extenso, ou presque.

### AVIS IMPORTANT

1<sup>o</sup> Il n'y aura pas de Cercle d'études le mois prochain par suite des fêtes nombreuses coïncidant avec les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> dimanches de mai. Donc, rendez-vous au 2<sup>e</sup> dimanche de juin, qui comprendra une étude sur le « Journal et le Livre », par Mlle Drouard, présidente de la section sténos-dactylos-comptables, et professeur d'anglais aux cours professionnels du Syndicat.

2<sup>o</sup> Dans l'intérêt de toutes et pour l'agrément de chacune, on est prié de venir de bonne heure, c'est-à-dire dès 9 h. 1/4, au Cercle d'études.

### COMMISSION DES FÊTES

#### PROMENADE SYNDICALE

Quand vous recevrez le « Messenger » de mai, peu de jours vous sépareront, chères syndiquées, de cette bienheureuse promenade à laquelle vous songez, vous rêvez déjà... Lisez donc bien les derniers avis.

### Toutes Applications de l'Electricité

ANCIENNE MAISON MAILLARD

Armand TOUVERON

SUCESSEUR

15, Rue des Arts (actuellement rue Jean-Jaures)  
Téléphone 23.90

Lumière - Force - Sonnerie - Téléphone  
Grand choix de Lustrerie

Remise 5/0 aux membres des Syndicats sur présentation de leur Carte.

Dimanche 6 mai, voyage à Saint-Florent-le-Vieil. Rassemblement, gare d'Orléans, à 5 h. 3/4 précises. Prière d'être très exactes car ayant des wagons réservés il nous faut rentrer toutes en groupe. Du reste nous ne pourrions répondre des retardataires. Une messe sera dite pour notre groupe à N.-D. du Marillais. Déjeuner à midi. Gouter à 5 heures. Très jolie excursion avec explications. Retour à 20 h. 45.

### PARDON BRETON

C'est à lui qu'il faut songer au moins un peu tous les jours. Vous savez que la kermesse est et doit être en effet la kermesse de toutes. Sa réussite dépend de notre bon vouloir, de nos efforts, de notre dévouement à toutes. Donc faisons nous toutes un point de conscience d'apporter notre part. Ah! la matière ne manque pas — il y a la confection des travaux, il nous faut beaucoup pour les comptoirs et pour la tombola. Un certain nombre préparés ont été distribués; celles qui n'en auraient pas reçu et qui en désireraient n'ont qu'à s'adresser à Mlle J. Martin, ou à la permanence.

Il y aura les billets de tombola... Jamais les lots n'auront été si importants et si nombreux, mais il faut aussi que le placement de cette année dépasse tous les précédents. Il y a les dons en espèce ou en nature à recueillir. S'il semble souvent pénible de demander, pour la kermesse cela ne coûte pas — il a tant d'amis notre beau groupe de travailleuses.

Et puis surtout la collaboration qui est à la portée de toutes, c'est la réclame. Ah! dès à présent parlez-en souvent, parlez-en sans cesse de ce Pardon breton qui sera notre fête d'été de cette année 1923.

Dans le prochain « Messenger » vous trouverez une longue énumération de ce qui composera le Pardon, mais déjà je puis vous dire qu'il y aura des choses pittoresques, curieuses, amusantes, et d'autres qui seront fines, fraîches, jolies. Les grands seront charmés, les petits ravis, et notre bureau bienheureux puisqu'il pourra poursuivre encore mieux la belle tâche qu'il s'est assignée.

### COMMISSION DES VACANCES

Le bureau syndical est très heureux de pouvoir mettre à la disposition des syndiquées des maisons de vacances à des prix spéciaux. Voici la liste des maisons et les conditions:

Le Pouliguen, 8 fr. 50 par jour. — Saint-Jean-de-Monts, 8 fr. par jour. — Pontchâteau, 7 fr. par jour. — Varades, 7 fr. par jour. — Vannes, 6 fr. par jour (à partir 20 juillet).

Pour tous renseignements et pour se faire inscrire, s'adresser à la permanence, 18, rue Talensac.

### FAMILLE SYNDICALE

Le mariage de Mlle Marguerite Dimect, 12, impasse Sarrazin, employée de commerce, Maison Decré, avec M. Marius Normand, de Josselin, sera béni en l'église Saint-Similien le mercredi 9 mai, à 10 h.

Que notre chère compagne trouve ici l'assurance de notre vive sympathie et de nos meilleurs vœux.

Le mariage de Mlle Emilie Leblain, employée de commerce, avec M. Jean Robin, charbon. La bénédiction nuptiale leur sera donnée le samedi 19 mai, à 10 heures, en l'église Saint-Félix.

Nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur.

VISITEZ A NANTES LES GRANDS MAGASINS

# DECRÉ FRÈRES

Les PLUS IMPORTANTS et le MEILLEUR MARCHÉ de TOUS les MAGASINS

### DROGUERIE SAINT-CLÉMENT

Couleurs - Peintures préparées - Vernis  
Verres à vitres

B. POISSONNEAU & A. SUATON

51, rue Saint-Clément — NANTES

BROSSERIES - PRODUITS D'ENTRETIEN

Remise 5/0 aux syndiqués (sauf sur essence, pétrole, cristaux)

## CHAUSSURES LEGENDRE

20, Rue Contrescarpe - NANTES

Le plus grand Choix  
La meilleure Qualité  
Luxe et Classique

REMISE A MM. LES MEMBRES DU SYNDICAT CHRÉTIEN

## Syndicat de l'Aiguille

REUNION PLENIERE  
DU SYNDICAT DE L'AIGUILLE

La réunion eut lieu le 18 mars, salle des Syndicats, rue de Bel-Air; la séance fut ouverte à 5 h. 20.

Il fut rappelé aux syndiquées mutualistes, faisant partie de la retraite ouvrière, qui voudraient bénéficier du dégrèvement annuel de 1 fr. 50 accordé aux mutualistes, de bien vouloir apporter leur carte de retraite chez Mlle Clément, 1, rue du Trépiéd, pour la section Sainte-Marie, et chez Mlle Favre, 20, rue de Verdun, pour la section Sainte-Anne.

Depuis plusieurs mois, des mesures très sérieuses sont prises afin d'améliorer la crise du chômage, situation toujours pénible dans les ateliers de couture.

Plusieurs grandes maisons fourniraient du travail de broderie, ainsi que l'œuvre de Notre-Dame de Bon-Secours, dont le siège est 7, rue Dugommier, donnerait aux ouvrières âgées du travail facile et livrable tous les mois.

Pour les renseignements plus complets, prière de s'adresser aux présidentes des différentes sections.

Le docteur Blanc, rue Desaix, donnerait à toutes syndiquées, sur présentation de leur carte, des consultations au tarif suivant : 5 francs à domicile et 3 francs à son cabinet.

Nous avons été très encouragées à nous faire inscrire pour être membre électeur aux élections prud'homales, les conditions nécessaires ont été annoncées sur le journal précédent.

Chaque section s'est réjouie du résultat vraiment inespéré des deux tombolas et des vœux furent formés pour que le succès soit encore plus complet l'année prochaine.

Une magnifique promenade est convenue pour toutes les syndiquées, nous donnerons tous les renseignements sur le journal de juin; les prix seront peu élevés, afin que toutes puissent participer au bonheur de passer une journée au grand air, loin des magasins et des ateliers.

C'est la joie au cœur que nous nous sommes séparées, avec deux perspectives agréables, la séance récréative du 6 mai et une journée complète de distractions à la campagne au mois de juillet.

La Secrétaire.

### INVITATION

Le Syndicat de l'Aiguille se fait un plaisir d'inviter les familles syndiquées à sa grande fête récréative qui aura lieu le 6 mai, salle des Syndicats, rue de Bel-Air.

Un programme très bien composé est dès à présent en œuvre pour assurer la bonne exécution.

Rappelons-nous les jolies séances des années précédentes et soyons tous fidèles au rendez-vous du 6 mai.

## SAINT-NAZAIRE

### Au Syndicat Catholique

Conférence de Mlle Goupille

Nous lisons dans le *Courrier de Saint-Nazaire*, du 24 février dernier, l'article ci-dessous :

« Dimanche dernier avait lieu la réunion générale du syndicat Catholique des Dames de Saint-Nazaire.

« Mlle Goupille, la dévouée présidente des Syndicats féminins de Nantes, dans une conférence très documentée —

» que nous voudrions reproduire entièrement ici — a parlé devant les adhérentes de l'esprit syndical, du rôle d'une syndiquée, des avantages du syndicat. « Voici un résumé très bref de cette belle et intéressante conférence :

» 1° *L'esprit syndical*. — Ces mots évoquent trop souvent dans la pensée des simples, une idée de révolution et d'anarchie.

» Le véritable et sain esprit syndical est un esprit d'union et de charité, basé sur ces belles paroles que le Christ enseignait dans la Synagogue : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même. »

« Ces paroles sont arrivées jusqu'à nous.

» D'ailleurs, est-ce que son divin regard n'embrassait pas l'humanité entière lorsqu'il a promulgué ce précepte de la charité ? Ses doux yeux ne se reposaient-ils pas sur nous à ce moment pour nous dire : « Vous viendrez... à une époque où mes paroles auront pour vous une signification toute particulière, elles vous seront un encouragement, une force. »

« Les Papes se sont faits l'écho de cette voix divine en faisant appel à notre générosité et en encourageant les travailleurs à se grouper afin de se soutenir et de faire respecter leurs droits. Léon XIII n'a-t-il pas dit : « Oui, la situation le réclame, et le réclame impérieusement, il nous faut des cœurs audacieux et des forces compactes ? »

« Afin de ne pas nous tromper dans cette loi d'amour, ils nous ont montré la route à suivre, ils ont guidé notre mouvement social.

» Après Léon XIII, le Pape Pie X a précisé plusieurs de ces enseignements, il n'en a retiré aucun.

» Quant à Benoît XV, il a déclaré à maintes reprises que l'Encyclique « *Rerum Novarum* » garde aujourd'hui toute sa valeur. Il disait aux délégués des grandes organisations catholiques d'Italie : « Le cœur du Pape est avec ceux qui organisent des syndicats et avec ceux qui en font partie. »

« La conférencière fait ressortir que les syndicats catholiques ne sont pas des associations religieuses, mais des associations proprement professionnelles dont le but premier — non pas exclusif sans doute, mais direct et immédiat — est d'ordre temporel ; des groupements enfin, où l'on prétend bien ne poursuivre ce but temporel qu'en pleine conformité avec la loi morale et sans jamais faire abstraction du perfectionnement moral et religieux de chacun.

» 2° *Le rôle d'une syndiquée*. — Chaque état a un devoir de charité qui lui est particulier. Celui des travailleuses, des travailleuses, est de s'entraider mutuellement. Grouper nos faiblesses pour en faire une force. Mais j'ajoute aussitôt : force bienfaisante pour soi-même, pour ses compagnes de travail, pour l'humanité.

» La conférencière insiste sur ce que le rôle de la syndiquée ne consiste pas seulement à bénéficier des avantages matériels du syndicat, à assister régulièrement aux réunions, mais, dit-elle, une bonne syndiquée doit plus. Un groupement n'aura aucune action si les membres ne font rien pour son développement. J'ai lu je ne sais où que si l'on veut faire du bien à quelqu'un, il faut commencer par l'aimer. Cette observation s'applique au syndicat si vous voulez lui être utile, aimez-le d'abord, et pour cela étudiez-le, étudiez la doctrine sociale catholique, lisez votre *Message syndical* qui vous donne un aperçu de la vie de votre association, tenez-vous au courant de la vie sociale et syndicale en France, par les revues ou simplement par les articles qui se trouvent dans votre journal quotidien. Lisez et relisez, et, s'il est possible, commentez entre vous l'Encyclique « *Rerum Novarum* », cette admirable encyclopédie sociale sur laquelle est basé toute notre action.

» En un mot, faites-vous une âme syn-

» dicale, alors vous comprendrez la véritable charité fraternelle qui fait aller vers ceux qui travaillent et qui peinent, pour alléger leur fardeau et leur révéler la beauté du travail et sa valeur divine.

» 3° *Les avantages du syndicat*. — Mlle Goupille expose ensuite brièvement le rôle bienfaisant des Syndicats depuis leur formation, pour l'amélioration du sort des travailleurs. Elle montre la grande voix de l'Eglise par l'intermédiaire du Pape Léon XIII appelant toutes les âmes généreuses à cette croisade de relèvement social et l'efflorescence merveilleuse qui suivit ces directives.

» Notre idéal n'est pas peu de chose, en poursuivant un but professionnel, l'amélioration des conditions de travail, le relèvement du travailleur.

» Le syndicat vise à rapprocher les employeurs des employés en vue d'accord pour l'établissement de contrats justes et équitables. Il cherche la pleine justice dans ses rapports et rappelle à chacun leurs devoirs. Il réclame pour l'ouvrier, pour l'employé, le confort au quel il a droit en tant que créature humaine : ce minimum de bien-être que saint Thomas dit nécessaire à la pratique de la vertu. Qu'ils puissent se procurer des logis salubres et où ils ne seront pas trop à l'étroit, qu'ils ne soient pas obligés de les désertir pour aller ailleurs trouver du confort au détriment de la santé de leur âme et de leur corps.

» Le syndicat veut encore que ceux qui vivent de leur travail, puissent se constituer un petit pécule pour pareil aux mauvais jours.

» Un syndicat, basé sur la doctrine catholique, peut seul réaliser ce splendide programme de relèvement de la classe ouvrière et de paix sociale. Nos principes nous donnent la juste mesure de ce qui doit être, en même temps que le courage de travailler à leur application.

» Il proclame que Dieu est le souverain Maître de la Société, que ses lois sont adorables, qu'elles doivent être respectées et qu'elles seules peuvent donner la paix et la concorde à l'humanité.

» Voilà la grande pensée que vous devez avoir de votre syndicat et celle qui doit guider votre action. Certes, toutes les syndiquées ne sont pas attirées par ces motifs : la plupart viennent à nous pour les avantages matériels et immédiats que nous leur offrons, nous ne les repoussons pas, au contraire, nous continuerons à développer ces avantages, afin de les attirer encore plus à nous, de leur rendre plus de services et de rendre notre groupement plus grand. Mais, nous, les convaincues, nous en concevons une idée plus élevée. Et si j'ai pu, aujourd'hui, vous donner une estime plus haute de votre syndicat et vous le faire mieux aimer, je me trouverai plus heureuse.

» Mme Pallix, la dévouée présidente du syndicat, remercia en termes chaleureux la conférencière de l'aide et du réconfort moral apporté au groupe de Saint-Nazaire en général, et en particulier à toutes les adhérentes présentes dont l'attitude disait assez l'admiration et la reconnaissance.

» Pour tous renseignements, s'adresser à la permanence, 25, place Marceau, les lundis et vendredis de 6 h. 30 à 7 h. 30.

## NOTRE ACTION DANS LA BANQUE

Dès sa fondation, en juin 1913, la Fédération Française des Syndicats d'Employés catholiques a pris en mains la défense des intérêts des Employés de banque qui, jusqu'alors, avaient été soutenus, surtout à Paris, par le Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie.

En novembre 1913, les Groupes de la Banque des Syndicats fédérés arrêtaient un cahier de revendications portant sur les appointements, les retraites, la rétribution des travaux supplémentaires, les

vacances et la semaine anglaise. Sur ce dernier point, notamment, des démarches furent faites au début de 1914, pour obtenir que la fermeture du samedi après-midi fût appliquée toute l'année.

Au début de 1917, les Groupes de la Banque étudiaient une action pour le relèvement des appointements. Ils appuyèrent, à la fin de mai, les revendications des Dames employées des établissements financiers, spécialement au Crédit Lyonnais.

Par son action propre, mais souvent simultanée avec celle des autres groupements syndicaux, notre Fédération a largement contribué à l'obtention des résultats qui ont quelque peu et successivement atténué les insuffisances de la situation faite aux employés de banque :

Élévation progressive de l'indemnité de cherté de vie ; institution d'allocations familiales, d'une indemnité exceptionnelle du temps de guerre et d'une indemnité de chauffage pour la période d'hiver ; établissement d'un traitement minimum de début ; augmentation des salaires et traitements ; fondation et amélioration des Caisses de retraites.

Il faut bien constater que ces revendications n'avaient pas toujours été acquises sans difficultés ni résistances. A une époque où les conditions d'existence des employés de banque étaient précaires, où leurs traitements en particulier demeuraient très inférieurs au coût de la vie, les Syndicats parisiens adhérents à notre Fédération, après avoir épuisé jusqu'à l'extrême limite les moyens de conciliation, durent prendre part à deux grèves : celle de la Société Générale en septembre 1918 et celle des grands Etablissements de Crédit, en mai 1919 ; le Secrétaire général de la Fédération signa les accords qui mirent fin à ce dernier conflit.

A cette occasion, la Fédération présenta un cahier spécial de revendications pour les employés de banque de province. Le Syndicat fédéré de Toulouse soutint avec succès une grève de trente-deux jours pour l'augmentation des appointements.

Fidèle aux idées d'organisation professionnelle dont elle se réclame, la Fédération a pris part aux élections pour les Conseils de Travail du Comptoir d'Escompte et de la Société Générale.

Un nouveau cahier de revendications pour les banques de province fut communiqué, le 2 février 1920, aux directions et aux Syndicats patronaux. La Fédération signalait, en même temps, que l'élévation continue du coût de la vie nécessitait, pour les employés de la région parisienne, un relèvement de l'indemnité de vie chère déjà allouée.

Quelques jours plus tard, nos délégués auprès des grands Etablissements de Crédit étaient avisés, en ce qui concerne la province, d'augmentations de traitements allant de 10 à 20 % ; à la suite de nos démarches, certaines banques privées accordaient 30 %. Pour Paris, on consentait un relèvement de l'indemnité de vie chère, une majoration des heures supplémentaires et des indemnités pour charges de famille. Enfin, en juillet 1920, nos délégués étaient informés de nouvelles augmentations appréciables de traitements.

Par la suite, notre action fédérale, et notamment les démarches de nos délégués, devaient contribuer à l'établissement de conditions nouvelles de retraites dans les grands Etablissements de crédit ; en particulier la fixation à cinquante-cinq ans de l'âge à partir duquel l'employé peut demander sa retraite. Certains membres des Syndicats fédérés ont, d'ailleurs, été élus aux Comités de ces Caisses de retraites.

Le Syndicat des Employés catholiques du Commerce et de l'Industrie de Nantes entend, d'accord avec la Fédération française des Employés catholiques, poursuivre les justes revendications de leurs camarades catholiques de la Banque, et tout particulièrement la question de l'incorporation dans les appointements de l'indemnité de vie chère, afin que la retraite donnée soit augmentée de ce qu'elle est actuellement, non comme un secours, mais bien comme un droit acquis.

Le Gérant : GUSTAVE PRESSENSÉ.

Fournitures Générales  
pour l'Électricité

R. BENEDETTI

1, Rue Santouil - Téléphone 19.26  
NANTES

Maison LEGLAS-MAURICE

LEGLAS-MAURICE & JAMIN

SUCCESEURS

Téléph. 4.81 - 9 & 11, Rue de Briord, NANTES - Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE - MEUBLES A BON MARCHÉ - Rideaux - Literie - Tapis

Manufacture au Mont-Goguet